MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

Le 27 octobre 2026

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Maude Laberge, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue 21 octobre 2026, le règlement 359-2026 relatif à la somme exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière abrogeant le règlement numéro 338-2023 de la MRC du Haut-Saint-Laurent, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 27 octobre 2026

Maude Laberge
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), greffier(ère) de la municipalité de Ville de Huntingdon certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 10h et 16h le 5e jour de novembre 2026 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5e jour de novembre 2026.

Claudine Beaudoin
~~Directeur(trice) général(e) et~~
Greffier(ère) ~~trésorier(ère)~~ par intérim

10, rue King, **bureau 400**
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0

téléphone : **450-264-5411**
télécopie : 450-264-6885
www.mrchsl.com